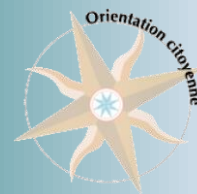


À quoi dois-je faire attention quand je visite un logement ?



Fiche Activité – Séquence formative n°11

■ OBJECTIFS

Attirer l'attention des participant.e.s sur des problèmes existants dans un logement disponible à la location, car ils peuvent avoir de fâcheuses conséquences sur la santé et/ou le budget des locataires.

■ ASPECTS PRATIQUES

Durée : +/- 60 minutes.

Matériel :

- Pour la formatrice ou le formateur
Un ordinateur et un projecteur pour visionner les illustrations se trouvant sur le Diaporama « À quoi dois-je faire attention quand je visite un logement ? ». À défaut d'ordinateur, imprimer et éventuellement plastifier les illustrations présentées en format A4 dans le Portfolio « À quoi dois-je faire attention quand je visite un logement ? ».
- Pour chaque sous-groupe de participant.e.s
Imprimer et éventuellement plastifier un exemplaire de l'affiche avec la question « À quoi dois-je faire attention quand je visite un logement ? », qui se trouve dans le Portfolio « À quoi dois-je faire attention quand je visite un logement ? ».

■ DÉROULEMENT

- Étape 1.* La formatrice ou le formateur demande aux participant.e.s de former des sous-groupes.
- Étape 2.* La formatrice ou le formateur demande aux participant.e.s de réfléchir à ce qu'il faut regarder lorsqu'on visite un logement à louer. Elle/il distribue l'affiche avec la question (voir Portfolio) et les informe que les réponses seront partagées en grand groupe.
- Étape 3.* Les sous-groupes échangent oralement.
- Étape 4.* Après avoir laissé un temps de réflexion, tout le monde se retrouve en grand groupe. La formatrice ou le formateur demande aux sous-groupes de partager un point d'attention, chacun à leur tour. La formatrice ou le formateur affiche les images qui illustrent les points cités au fur et à mesure (voir Diaporama ou Portfolio plastifié). Chaque sous-groupe s'exprime autant de fois qu'il le désire.
- Étape 5.* En conclusion, la formatrice ou le formateur insiste sur le fait que les propriétaires doivent fournir un logement en bon état conformément à la réglementation, en matière de sécurité, d'hygiène et de confort. Les propriétaires sont donc tenu.e.s de mettre en ordre, avant l'installation des locataires, la plupart des points d'attention illustrés dans le Portfolio (ne sont pas concernés : l'escalier sans rambarde, les murs repeints et le trottoir envahi d'encombrants ne leur appartenant pas). Elles et ils ne sont également pas responsables de l'environnement (bruits et commodités du quartier).